

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	15.09.2026	D2026-28	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 03 DU 15/09/2026
questions, numérotées de D2026-26 à D2026-29

DELIBERATION

**DONS ALIMENTAIRES – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
CUISINE DU BOCAGE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Eric MARIE

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2026-26 à D2026-29	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
07.09.2026	18h05	Sylvie MALOIZEL	19h05	22.09.2026

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	15.09.2026	D2026-28	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	DONS ALIMENTAIRES – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CUISINE DU BOCAGE
-------	---

SM

Chers Collègues,

En 2020, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le GIP Cuisine du Bocage a sollicité le CCAS pour faire don à l'Épicerie Sociale de ses surproductions quotidiennes. N'étant pas le seul acteur de l'aide alimentaire sur le territoire, le CCAS avait proposé d'associer à cette démarche le Secours Populaire, les Restos du cœur et Solidarité Bocage. Chaque structure avait alors conventionné avec le GIP, après répartition des jours de collecte.

Au bout de 6 années de partenariat et suite à des changements de personnels et d'organisation au GIP, il apparaît nécessaire de réécrire ladite convention.

Les Restos du Cœur, le Secours Populaire et Solidarité Bocage sont également invités à actualiser leur convention avec le GIP sur le même modèle.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1- AUTORISER Monsieur le Vice-Président ou son représentant à signer ladite convention avec le GIP.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20260915-D2026-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026

Le Vice-Président,

Georges LAVIGNE